

Fonctionnement :

Date de la dernière Assemblée Générale :

Bureau :	Nom Prénom	Téléphone	E mail
Président.....			
Secrétaire			
Trésorier			
Les adjoints :			
.....			
.....			
.....			
.....			

Nombre d'adhérents de votre association (à jour de leur cotisation) :

Combritois Non Combritois

Age : Moins de 18 ans De 18 à 40 ans Plus de 40 ans

Coût de l'adhésion :

En plus de l'adhésion, est-ce que les adhérents paient des coûts supplémentaires suivant les activités ? OUI NON

Salariés :

Nombre : Equivalent TP :

Bénévoles :

Nombre :

Volontaires (service civique) :

Nombre :

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET

(Année 2025)

Projet :

(Descriptif : animation estivale, concert, spectacle, randonnée, exposition, sport, ...)

.....

.....

.....

Combrit et Sainte-Marine	ESPACES OUVERTS	Durée et horaires
	Lieu.....
	SALLES	
Nom.....	
Autres

Intérêt communal (image dynamique de la Commune, implication des jeunes, public attendu ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Financement :

Coût du projet :€ Pourcentage de l'apport de l'association :%

A préciser : Entrée payante :€ Recette prévisionnelle :€

Si besoin de matériel ou d'assistance technique, veuillez télécharger l'imprimé (sur le site de la Commune)
à l'adresse suivante :

<https://combrit-saintemarine.bzh/se-divertir/loisirs/associations/#je-suis-une-association>

Date :

Nom de la personne signataire :

signature

Subvention 2025

Documents à fournir :

- Budget prévisionnel (certifié par le président)
- Compte de résultat présenté à la dernière AG (certifié par le président)
- Placements des fonds de l'association (Epargne ; Compte courant) (certifié par le président)
- RIB
- Justificatif d'assurance pour l'année en cours
- Justificatif des avoirs bancaires de moins de 2 mois
- Justificatif de l'emploi de la subvention perçue en 2024
- Bilan d'activité

Si vous n'êtes pas à jour de vos documents en Mairie, merci de fournir les photocopies :

- **des statuts de l'association, modifications éventuelles, nouveaux membres du bureau,**
- **du récépissé de déclaration ou de modification en Préfecture.**

Conseils :

- Ouvrir un registre spécial de l'association
- Tenir à jour sa comptabilité recettes et dépenses (peut être demandée par la Commission des finances)
- Le coût de l'adhésion devrait inclure la récurrence de vos achats (tenues, licences, assurances, ...) et le coût d'un professeur à l'année ou une prestation extérieure.

Critères d'attributions des subventions :

Afin de garantir l'égalité de traitement et l'équité entre les associations, la commune a déterminé des critères d'attribution pour les subventions. L'association doit cocher *a minima* un critère pour solliciter une subvention de fonctionnement ou une subvention exceptionnelle.

Trois axes sont définis :

*Pour pouvoir prétendre à une subvention :

- Dossier de demande de subvention complet et transmis dans les délais
- Invitation de la municipalité pour participer à l'Assemblée Générale (suivant l'agenda des élus, ils pourraient être susceptibles de ne pas y participer)
- Participation au forum des associations (sauf raison dûment motivée)

*Pour solliciter une subvention de fonctionnement, l'association doit:

- Proposer ses services à la collectivité, au CCAS ou aux écoles communales
- Participer *a minima* à une animation communale (culturelle, sportive, patriotique, ...)
- Favoriser un rayonnement local
- Agir en faveur de l'environnement et être active auprès de ses adhérents dans ce domaine
- Œuvrer dans le domaine de la solidarité et du social
- Avoir une démarche intercommunale favorisant l'offre, la demande et permet une rationalisation des frais

*Pour solliciter une subvention exceptionnelle, le projet doit :

- Être présenté dans la fiche dûment remplie
- Répondre à un intérêt général
- Répondre aux critères suivants :
 - Activité sur la commune de Combrit quel que soit le lieu du siège social
 - N'a pas bénéficié d'une subvention exceptionnelle sur l'exercice précédent

- Répond favorablement aux sollicitations de la commune
- Organise des actions pour obtenir des recettes
- Être destiné aux types d'aides suivants :
 - Achat de gros matériels que l'épargne seule ne peut supporter
 - Difficulté passagère
 - Nouvelle association : selon son but
 - Événement qui contribue à une portée départementale, régionale ou nationale
 - N'est pas destinée à financer des banquets

La commune se réserve le droit de ne pas verser de subvention dès lors que ces critères ne sont pas respectés. De plus, elle intégrera le coût que représentent les activités de l'association (mise à disposition des locaux et consommation d'énergies et d'eau, matériels, personnels communaux, ...).

Vos données collectées dans ce formulaire sont nécessaires pour l'instruction de votre demande de subvention et au versement de celle-ci. Elles sont destinées à la commune de Combrit Sainte-Marine et plus précisément au service en charge des dossiers, soit le CCAS. Vos données sont conservées 2 ans pour les subventions sans suite, et 10 ans pour les subventions versées. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer par mail : ccas@combrit-saintemarine.fr. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à la mairie.

MODELE BUDGETS PREVISIONNELS

NOM DE L'ASSOCIATION :

DEPENSES	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	RECETTES	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
60 - Achats	0,00	0,00	0,00	70 - Vente de produits finis, de marchandises, de prestations de services	0,00	0,00	0,00
Achats d'études et de prestations Achats matières et fournitures Fluides Fournitures d'entretien et de petit équipement Fournitures administratives Autres fournitures				Prestations de services Ventes de marchandises Produits des activités annexes			
61 - Services extérieurs	0,00	0,00	0,00	74 - Subventions	0,00	0,00	0,00
Locations immobilières Locations mobilières Entretiens et réparations Assurances Documentation Frais de colloques, séminaires, conférences				Fonds européens Etat Région Département Intercommunalité(s) Commune(s) * * Organismes sociaux CNASEA (emplois aidés) Autres subventions (précisez)			
62 - Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Honoraires et rémunérations intermédiaires Publicité et publications Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et de télécommunications Services bancaires				Collectes Cotisations Dons / mécénats Autres			
63 - Impôts et taxes				76 - Produits financiers			
64 - Charges de personnels				77 - Produits exceptionnels			
65 - Autres charges de gestion courante				78 - Reprises sur amortissement et provisions			
66 - Charges financières							
67 - Charges exceptionnelles							
68 - Dotation aux amortissements							
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS (RESSOURCES)	0,00	0,00	0,00
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	0,00	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0,00	0,00	0,00
Personnel bénévole Mise à disposition gratuite de biens et prestations Secours en nature				Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS	0,00	0,00	0,00

Niveau de trésorerie de l'association (si non précisé par ailleurs dans les documents financiers)

Solde au	31/12/2023	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement		
Livrets et comptes d'épargne		
Caisse et comptes courants, disponibilités		

-> actions, obligations, Sicav, Fond Commun de Placement, etc.

Certification du représentant de l'association
(Signature)